

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le 12 novembre deux mil dix-neuf une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 18 novembre 2019.

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, M. GUEHERY Alain, M. PAUZAT Laurent, Mme DE PASQUALE Mireille, Mme GOUET Thérèse, M. FREULON Jean-Noël, M. DESLANDES Patrick, Mme ANDRE Audrey, Mme GOURDIN Séverine, M. DECARPES Gérard, Mme GUILLOU Laurence, Mme DUPUY Katia, M. TAYSSE Stéphane, M. ESNAULT Joël,

Etaient absents excusés : Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme SURUT Brigitte, M. LAMARGOT Laurent, M. BODEREAU Emmanuel, Mme GASNIER Séverine.

Etait absent

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Katia.

Pouvoirs :

Mme LE BIHAN Stéphanie a donné pouvoir à Mme ANDRE Audrey.

Mme SURUT Brigitte a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille.

M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à M. DESLANDES Patrick.

Mme GASNIER Séverine a donné pouvoir à M. ESNAULT Joël.

Approbation du procès-verbal en date du 14 octobre 2019.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au 1/1/2020
 - Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif au 1/1/2020.
- ▶ Association HALIEUTICA : Subvention exceptionnelle.
- ▶ Communauté de Communes du Val de Sarthe.
 - Avis du Conseil Municipal sur la création d'une Maison France Services.
- ▶ Table ronde du 19 septembre 2019.
 - Remboursement de frais.
- ▶ Une naissance, un arbre.

Questions diverses.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU 1/1/2020.

Délibération 2019-51

M. le Maire donne la parole à M. GUEHERY Alain concernant la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au 1/1/2020.

L'agent d'accueil au secrétariat de la Mairie a réussi son examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en 2019.

Suite à cet examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de créer le

poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au 1/1/2020 et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif au 1/1/2020.

VOTE : UNANIMITE.

ASSOCIATION HALIEUTICA.

Délibération 2019-52

Depuis quelques années l'étang de Champfleury est envahi par des herbes aquatiques ce qui handicape fortement la pêche. Une opération de faucardage avait été financée conjointement par Halieutica et la Commune.

Le résultat n'est pas du tout pérenne et le coût était très élevé. Aussi il est décidé d'adopter une autre technique de lutte contre ces herbes envahissantes :

- L'introduction de carpes amour.

Une autorisation d'empeuplement de cette espèce sera demandée à la DDT de la Sarthe et le financement de la Commune est fixé par une subvention de 1000 €.

VOTE : UNANIMITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE.

Avis du Conseil Municipal sur la création d'une maison France Services.

Délibération 2019-53

Après présentation par le Maire de la décision du Président de la République, de créer des Maisons France Services couvrant un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Construites sur la base des Maisons de Services au Public, ces nouvelles structures indemnisées par l'Etat à hauteur de 30 000 € maximum, assorties de deux agents (présence minimum : 2 fois 24h/semaine) regrouperont des services au public :

- Poste, Pôle Emploi, Caf ,Msa, Carsat, Mobilité, Informations jeunesse....

Le Conseil Municipal peu convaincu par cette nouvelle offre de services ne demande pas à la Communauté de Communes du Val de Sarthe de créer une telle structure pour le moment.

VOTE : UNANIMITE

TABLE RONDE DU 18/19 SEPTEMBRE 2019.

Remboursement de frais.

Délibération 2019-54

Monsieur TRIDEAU Loic, Maire de la Commune de Fillé sur Sarthe s'est rendu dans la Drôme au Salon Tech/Bio le 18/19 septembre 2019 pour une table ronde.

Monsieur TRIDEAU a avancé des frais pour ces 2 journées qui ont été remboursés par la Chambre d'Agriculture de la Drôme à la Commune de Fillé.

Train : 105 €

Nuits d'hôtel : 145.40 €

Total : 250.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser à M. TRIDEAU Loic la somme de 250.40 € en remboursement de ses frais.

VOTE : UNANIMITE

Une naissance, un arbre.

Délibération 2019-55

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023 une nouvelle opération est lancée « Une naissance, un arbre ».

A compter de cette année chaque nouvel enfant ligérien en Pays de la Loire pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de la vie et de la croissance.

Les communes peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état civil, la région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'inscrire à cette nouvelle opération citoyenne.

VOTE : UNANIMITE

Questions diverses

Fleurissement.

Mme ANDRE Audrey informe le Conseil Municipal que la commission fleurissement s'est réunie la semaine dernière pour élaborer un plan d'aménagement et de gestion des espaces verts dans la zone centrale de la Commune. (Arbres à la mairie, haies enlevées autour de l'église et de l'ancienne cantine, plantation d'arbres fruitiers à l'école publique etc....)

Flash.

Mme DE PASQUALE Mireille informe le Conseil Municipal que le flash de fin d'année est actuellement en cours de distribution.

Amicale philatélique : Vernissage.

Le vernissage de l'exposition « Notre région les Pays de la Loire à travers les timbres » a eu lieu le vendredi 15 décembre dans la salle du Conseil Municipal. L'exposition restera en place et accessible aux horaires de la Mairie jusqu'au 8 décembre 2019.

Et le dimanche 24 novembre 2019 de 15h à 17h.

Référendum initiative partagé (RIP) pour la non privatisation des aéroports de Paris.

Mme GOUET Thérèse nous fait part de l'état d'avancement de la pétition concernant le référendum sur la privatisation des aéroports de Paris.

Le nombre de pétitionnaires n'est toujours pas suffisant mais nous rappelons qu'il est toujours temps de se rendre dans les communes où l'on peut signer directement cette pétition, soit pour nous, la commune de la Suze sur Sarthe.

Une procédure de signatures en ligne est toujours possible sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>, des formulaires (papier) sont aussi disponibles en notre Mairie pour participer à cette pétition.